

L'hon. M. Martin: Je ne voudrais pas débattre ce point. Mais puis-je demander au député de déposer la lettre sur le Bureau?

M. Nielsen: Je ne vois aucune objection à déposer cette lettre. Le document en ma possession est la copie... (*Exclamations*)... d'une lettre émanant du fonctionnaire préposé aux affaires canadiennes à Washington.

M. l'Orateur: A l'ordre! Ce n'est certes pas le moment de se lancer dans un long débat sur la question de privilège, au sujet de laquelle, je crois, le ministre a pris la parole. Pareil débat me paraît assez oiseux en ce moment, et je dirais qu'il faut y mettre fin tout de suite et passer aux travaux de la Chambre.

M. Nielsen: Le ministre m'a demandé de déposer la lettre sur le Bureau. J'ai répondu que je n'y voyais aucune objection. Mais étant donné les décisions rendues par Votre Honneur, et les objections soulevées par les députés et ministres de l'autre côté de la Chambre au sujet du dépôt d'un certain document, et surtout de celui produit par le député de Grey-Bruce, cette invitation m'étonne un peu. Cependant, je n'y vois aucune objection.

(*Plus tard*)

Monsieur l'Orateur, est-il bien clair que la lettre que j'ai présentée a été déposée sur le Bureau? Sinon, j'aimerais, à la demande du ministre, qu'elle soit déposée si la Chambre y consent à l'unanimité.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que soit déposé le document qui, si je comprends bien, est le double d'une lettre?

Des voix: Entendu!

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Maintenant qu'il a eu l'occasion de lire la lettre qui a été déposée, il remarquera que le fonctionnaire chargé des affaires canadiennes auprès du département d'État des États-Unis dit, à la page 2 de la lettre, que la teneur de la lettre reflète l'attitude officielle du Canada. Le ministre peut-il dire si les propos de M. Carlson à cet égard sont exacts?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je me suis déjà occupé de cette question, et je crois que ma réponse d'aujourd'hui et mes réponses des autres jours indiquent clairement que c'est le gouvernement canadien qui déclare sa ligne de conduite, et non pas un fonctionnaire des affaires étrangères d'un autre pays.

(*Texte*)

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE DE PLUS GRANDS LOCAUX

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question de privilège? C'est une question qui affecte le privilège des membres du parti de ce coin-ci de la Chambre.

Après s'être renseignés, nous avons constaté que les chefs des partis politiques acceptés à la Chambre comme partis de l'opposition par courtoisie, en d'autres termes, les trois petits partis, on a constaté que deux des chefs de ces trois partis ont une série de trois bureaux chacun au parlement.

Attendu que l'honorable député de Ville-neuve (M. Caouette) est un chef de parti politique à la Chambre et n'a encore qu'un seul bureau, je suis d'opinion, monsieur l'Orateur...

(*Traduction*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Il m'appartient, évidemment, de décider s'il s'agit ici d'un cas de privilège bien fondé, mais je n'hésite pas à dire que la question de privilège ne se pose pas dans le présent cas. L'honorable député m'a consulté à plusieurs reprises à ce sujet. Il s'agit d'une question d'administration et s'il n'y a pas suffisamment de bureaux à fournir ou à répartir, je ne vois pas bien ce que peut faire l'Orateur, à moins de céder le sien.

Il s'agit ici tout simplement d'une question d'administration. L'honorable député le sait, puisqu'il a discuté la chose avec moi et qu'il m'a envoyé des lettres à ce sujet, et il sait aussi que nous prenons tous les moyens possibles pour rectifier les inégalités et pour faire en sorte que les chefs des différents groupes, si l'on veut bien me permettre ce mot, soient traités de façon impartiale et équitable et soient mis sur le même pied.

L'AGRICULTURE

RENVOI DE CERTAINS RAPPORTS AU COMITÉ

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, pour donner suite à une demande du député de Medicine-Hat (M. Olson), du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) et d'un ou deux autres honorables vis-à-vis, demande que j'ai présentée au cabinet ce matin, je serais disposé, si la Chambre veut bien m'accorder son consentement unanime, à proposer immédiatement, appuyé par l'honorable M. Hays:

Que les rapports suivants: 1. Le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1963; 2. le rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1963; 3. le rapport de la Commission des grains du Canada pour l'année 1962; 4. le